

**SÉANCE DULUNDI 27 JUIN 2022**

DN/NC

**Objet: Démission d'un Conseiller municipal – nomination d'un nouveau membre**

**N° : DCM2022/074**

L'an deux mille vingt deux, le **lundi 27 juin à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2022.

*Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GENART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

**ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S) AVEC POUVOIR :**

Mesdames :

Lætitia SACCHIERO donne pouvoir à Angélique GÉNART

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Laila AHADDAR donne pouvoir à Florent CARÉ

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Céline ÉTIENNE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**Conseillers en exercice : Présents : 24 - Votants : 28**

Le Maire informe le Conseil municipal que Madame Clémentine HARLÉ a donné sa démission du poste de Conseillère municipale par lettre du 11 avril 2022. Madame le Préfet de la Meuse a été informée de cette démission en application de l'article L2121-4 du CGCT par courrier du 22 avril 2022.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral «le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant quelque cause que ce soit ».

Madame Annette DABIT suivante sur la liste de Monsieur LEFÈVRE a été consultée et a transmis son accord pour siéger au sein du Conseil municipal du 27 juin 2022.

*Considérant la démission de Madame Clémentine HARLÉ de son mandat de Conseillère municipale, reçue le 12 avril 2022, par lettre datée du 11 avril 2022,*

*Considérant la lettre du 1<sup>er</sup> mai 2022 de Madame Annette DABIT, suivante sur la liste « Commercy ensemble », par laquelle elle informe Monsieur le Maire de son acceptation d'occuper le siège de Conseillère municipale,*

Le Conseil municipal est appelé à prendre acte de l'installation de Madame Annette DABIT comme membre du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Madame Annette DABIT au sein de l'assemblée.

Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Annette DABIT au sein de l'assemblée.

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**